



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS  
2026-013 À 2026-018

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2026, le conseil municipal de la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté, par résolution, les **projets de règlements** suivants :

2026-013            *modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2024-08-001 afin d'effectuer la concordance aux règlements 2024-394 et 2025-417 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de modifier les usages compatibles à l'affectation touristique-villégiature.*

*Ce projet de règlement concerne le secteur du Mont-Sainte-Marie ainsi que le secteur situé entre le Lac du Poisson-Blanc et la montée Jean-Marc.*

2026-014            *modifiant le règlement de zonage numéro 2024-08-002 afin d'effectuer la concordance aux règlements 2024-394 et 2025-417 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux ajustements apportés aux usages compatibles avec l'affectation touristique villégiature à travers le règlement 2026-013 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2024-08-001*

*Ce projet de règlement concerne le secteur du Mont-Sainte-Marie ainsi que le secteur situé entre le Lac du Poisson-Blanc et la montée Jean-Marc.*

2026-015            *modifiant le règlement de zonage numéro 2024-08-002 afin d'apporter des ajustements à certaines zones et certaines dispositions réglementaires*

*Ce projet de règlement concerne essentiellement l'ensemble du territoire ainsi que les zones RO du plan de zonage situées dans le périmètre urbain de la municipalité.*

2026-016            *modifiant le règlement de construction numéro 2024-08-004 afin d'apporter des modifications quant aux fondations permises*

*Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.*

2026-017            *modifiant le règlement permis et certificats numéro 2024-08-005 afin d'apporter divers ajustements nécessaires aux dispositions encadrant l'émission des permis et des certificats*

*Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.*

2026-018            *modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-08-006 afin d'apporter certains correctifs quant aux interventions assujetties*

*Ce projet de règlement concerne le secteur du Mont-Sainte-Marie et le noyau villageois délimité par les zones MXTV, P-2, P-3 et R-9 au plan de zonage.*

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lesdits projets de règlements sont soumis à la population pour consultation.

À cette fin, une **assemblée publique de consultation se tiendra le 7 mai 2026 à 18h00 au Centre communautaire, situé au 10, rue du Centre, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0.**

Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera les projets du plan d'urbanisme et des règlements ci-haut indiqués et entendra les commentaires et les interrogations des personnes présentes.

4. Les projets de règlements ci-haut mentionnés et les différents plans qui leur sont annexés peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de la Municipalité situé au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.lac-sainte-marie.com](http://www.lac-sainte-marie.com)
5. Seul le règlement **2026-015** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Lac-Sainte-Marie, ce 21 avril 2026.



---

Céline Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

*CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC*

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal, l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation en lien avec les projets de règlement 2026-013 à 2026-018 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 21 avril 2026 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 21 avril 2026.



---

Céline Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière